

# EXERCER LE *droit d'alerte économique* DU CE/CESE

Réf. : EXP-303

## OBJECTIFS

- ▶ Connaître les spécificités de la procédure de droit d'alerte
- ▶ S'informer des changements introduits par les ordonnances Macron

## PUBLIC

- ▶ Membre du CSE
- ▶ Membre du CE
- ▶ DS, représentant syndical

## PRÉREQUIS

- ▶ Être confronté à une situation économique préoccupante



LE *plus*  
SYNDEX

Formation dispensée par l'équipe Syndex chargée des restructurations : vous profiterez de nos retours d'expérience !

Réf. EXP-303

**0,5 jour** (3,5h)

**200€** en inter  
Intra : sur devis

## PROGRAMME

### 1. Qu'est-ce que le droit d'alerte, quand le déclencher ?

- Le cadre légal introduit par les ordonnances
- L'état de la jurisprudence
- L'articulation avec les autres consultations (obligatoires ou non)

### 2. Respecter le formalisme de la procédure

- Une procédure lancée en deux temps et qui requiert un rythme
- L'enjeu d'une préparation soignée en amont
- La mise en œuvre de l'alerte et l'adjonction de compétences

### 3. Se faire assister par un expert-comptable

- Le cadre légal introduit par les ordonnances
- Un levier accès aux informations pertinentes
- Un travail collectif d'appropriation avec le concours de l'expert

Exposé suivi d'un temps d'échange avec les participants.

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, auto-évaluation



Vous envisagez de lancer un droit d'alerte dans votre entreprise ?

Découvrez comment faire dans notre guide des missions, à télécharger sur [www.syndex.fr](http://www.syndex.fr), rubrique Nos Publications !